



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

7 avril

En 1655, l'accession d'*Alexandre VII* au trône de saint Pierre donne à saint Vincent l'idée de soumettre au nouveau Pontife les Règles remaniées de la Compagnie. Il délègue, auprès du pape, Edme Jolly, mieux préparé que ses prédécesseurs à cette mission diplomatique. Et, de fait, ses démarches auront plein succès, car, dès le 22 septembre suivant, la Congrégation aura un statut juridique, avec des vœux simples et l'exemption authentique qui la distinguera à jamais des Ordres réguliers et des Congrégations religieuses¹.

En 1870, à Rome, Pie IX date de ce jour, le Bref qu'il adresse au Père Étienne en réponse à la profession de foi au sujet de l'infaillibilité pontificale, que le Supérieur général avait adressée à Sa Sainteté le 25 mars précédent. Dans sa réponse, Pie IX écrivait ces lignes qui eussent fortement réjoui le cœur de saint Vincent : «... La profession ouverte du dévouement qui vous anime, vous et votre Congrégation, pour cette chaire de Pierre et la soumission que votre Congrégation se glorifie par votre bouche d'avoir toujours, depuis son origine jusqu'à nos jours, spontanément et pleinement manifestées au jugement et aux volontés du Saint Siège, en même temps qu'elles brillent comme d'un éclat particulier, Nous ont apporté une plus grande satisfaction. Car, bien qu'il ne Nous fût pas possible de douter que les fils de votre Père très saint, qui fut si attaché aux Pontifes Romains, n'entourassent du même respect le Vicaire de Jésus-Christ et ne rejetassent avec la même indignation toute opinion hostile à son autorité, cependant cette profession ouverte de votre foi, dans les circonstances présentes, Nous a paru attester avec un nouvel éclat cette ancienne et constante fidélité de votre Congrégation»².

En 1871, les Soeurs de Reuilly ont encore chez elles près de deux cents blessés et malades. Or, deux d'entre eux ont dénoncé deux gendarmes, malades comme eux, présents à l'ambulance. Un mouvement populaire considérable se produit : la foule vient à la Maison des Soeurs pour les saisir et les fusiller ; ils sont conduits au corps de garde. C'en était fait d'eux si la Soeur ne fut accourue à la caserne de Reuilly les réclamer, prouvant qu'ils n'avaient pris part à aucun combat contre le peuple mais qu'étant malades ils étaient à l'ambulance pendant qu'on se battait. On les lui rendit. C'était le Vendredi-Saint. Mais le jour de Pâques, on vient de nouveau les réclamer et cette fois cent communards perquisitionnent, passant heureusement devant eux sans les reconnaître au milieu des autres. Dépités, les communards veulent se saisir de la Supérieure, Soeur Dufès. Le maire veut la faire conduire à la prison Saint-Lazare où se trouvent déjà, entre autres prisonnières, deux Filles de la Charité. Mais toutes les Soeurs (sainte Catherine comprise) veulent suivre leur Soeur Servante, et devant ces trente cornettes, le maire s'écrie : "*Que voulez-vous que je fasse de ces hirondelles effarouchées ? Je reviendrai demain*". Et le lendemain, Soeur Dufès n'était plus là ; avec Soeur Tanguy, elle avait gagné Versailles où se trouvait l'armée régulière.(R)

En 1896, à Fort-Dauphin, débarque Mgr Crouzet, accompagné de MM. Joseph Castan, Pierre Gaber et des Frères Joseph Collard, Jean Cazeau et Pierre Renaudin. Les uns et les autres, sur la demande du Saint-Siège, reprennent avec joie, dans le Sud de l'île Rouge un champ d'apostolat où sont tombés déjà tant d'enfants de saint Vincent³.

En 1909, à Rio de Janeiro, mort de M. Jules Clavelin. Il est décédé le jour même de ses soixante-quinze ans ; il naquit, en effet, le 7 avril 1834, à Neuvy-sur-Seille. Il passa toute sa vie sacerdotale au Brésil ; il eut le mérite de donner une vie intense au collège de Caraça dont il fut le Supérieur : sous son gouvernement, des élèves furent formés, qui sont la gloire de la maison : outre de nombreux prêtres, six évêques, deux présidents de l'État d'Espirito-Santo, et un ministre des Finances prennent place parmi les anciens élèves de M. Clavelin⁴.

En 1960, le diocèse de Fort-Dauphin à Madagascar où se dévouent depuis 1896 Lazaristes et Filles de la Charité, reçoit comme Patron saint Vincent de Paul. (R)

1) Annales, t. 117; pp. 226-228.

2) Rosset : Vie de M. Etienne.

3) Annales, t. 61, pp. 220 et 486-492.

(4) Annales, t. 86, pp. 804-805.

